

Message six

Christ comme Celui qui a toute autorité au ciel et sur la terre

Lecture biblique : Mt 7.29 ; 21.24 ; Lc 5.24 ; Rm 9.21-22 ; He 13.17

I. Nous avons besoin de la définition du mot « autorité »—Mt 7.29 :

- A. La meilleure définition de « l'autorité » est la suivante : « Le pouvoir ou le droit de donner des ordres, de prendre des décisions et d'imposer l'obéissance, souvent en rapport avec une position de pouvoir ou d'expertise. »
- B. Dans la Bible, « l'autorité » est « le droit moral d'exercer le pouvoir qui, en fin de compte, provient de Dieu et prend source en Dieu ».

II. Dieu est l'autorité suprême. Il a toute autorité—Rm 9.21-22 :

- A. L'autorité de Dieu représente Dieu Lui-même. Le pouvoir de Dieu représente seulement les œuvres de Dieu—Mt 21.24 ; Lc 5.24.
- B. En fait, l'autorité de Dieu est Dieu Lui-même. L'autorité provient de l'être même de Dieu—Ap 22.1.
- C. Toute autorité, qu'elle soit d'ordre spirituel, hiérarchique ou gouvernemental, provient de Dieu—2 Co 10.8 ; 13.10 ; Jn 19.10-11 ; Gn 9.6.
- D. Lorsque nous touchons l'autorité de Dieu, nous touchons Dieu Lui-même—Es 6.1-5 :
 - 1. Rencontrer l'autorité de Dieu revient à rencontrer Dieu—Am 4.12.
 - 2. Offenser l'autorité de Dieu revient à offenser Dieu.
- E. En ce qui concerne notre relation avec Dieu, rien n'est plus important que de toucher l'autorité—Ac 9.5 ; Mt 11.25.
- F. Connaître l'autorité est une révélation intérieure plutôt qu'un enseignement en surface—Ac 22.6-16.
- G. Dieu seul est l'autorité directe de l'homme. Toutes les autres autorités sont des autorités indirectes : des autorités déléguées, des autorités adjointes, que Dieu a désignées—Dn 4.32, 34-37 :
 - 1. Seulement lorsque nous rencontrons l'autorité de Dieu sommes-nous capables de nous soumettre aux autorités déléguées que Dieu installe—Mt 28.18 ; He 13.17 ; 1 P 5.5.
 - 2. Dieu exige que nous nous soumettions non seulement à Lui, mais à toutes les autorités déléguées—Rm 13.1-7 ; 2 Co 10.8 ; 13.10 ; He 13.17.
 - 3. Ceux qui ne se soumettent pas à l'autorité indirecte ne sont pas capables de se soumettre à l'autorité directe de Dieu.
 - 4. Dieu veut que nous nous soumettions à l'autorité indirecte (les autorités déléguées) afin que nous recevions la provision spirituelle.
- H. Nous devons tous rencontrer l'autorité, être restreints par Dieu et être conduits par Ses autorités déléguées—Es 37.16 ; Ph 2.12 ; He 13.17.

III. Il y a deux grands principes dans l'univers : l'autorité de Dieu et la rébellion de Satan. L'unique controverse entre Dieu et Satan a pour sujet l'autorité—Ac 26.18 ; Col 1.13 :

- A. La rébellion est la dénégation de l'autorité de Dieu et le rejet de Sa domination :
 - 1. Satan était à l'origine un archange que Dieu avait créé. Mais à cause de sa fierté, il prit une posture supérieure, enfreignit la souveraineté de Dieu, se

rebella contre Dieu, devint l'adversaire de Dieu et établit son propre royaume—Es 14.12-14 ; Ez 28.2-19 ; Mt 12.26.

2. Lorsque l'homme pécha, il se rebella contre Dieu, renia l'autorité de Dieu et rejeta la gouvernance, la domination de Dieu. À Babel, les hommes se rebellèrent collectivement contre Dieu pour éradiquer l'autorité de Dieu de la terre—Gn 3.1-6 ; 11.1-9.
- B. Malgré le fait que Satan s'est rebellé contre l'autorité de Dieu et que l'homme outrepassa Son autorité en se rebellant contre Lui, Dieu ne va pas laisser durer cette rébellion. Il va établir Son royaume sur la terre—Ap 11.15.
- C. Le cœur du conflit dans l'univers porte sur qui détient l'autorité—4.2-3 :
 1. Nous devons lutter contre Satan en affirmant que l'autorité appartient à Dieu—Ac 17.24, 30.
 2. Nous avons besoin de nous positionner pour nous soumettre à l'autorité de Dieu et honorer Son autorité—Mt 11.25.
- D. Le péché de rébellion est le plus grave des péchés—1 S 15.23.

IV. Un individu qui représente Dieu avec autorité (une autorité suppléante) doit avoir les qualifications suivantes :

- A. Il doit se soumettre à l'autorité—Mt 8.8-9.
- B. Il doit se rendre compte qu'en lui il n'a aucune autorité—28.18 ; 2 Co 10.8 ; 13.10.
- C. Il doit connaître la volonté de Dieu—Ep 1.9 ; 5.17.
- D. Il doit être quelqu'un qui renonce au moi—Mt 16.24.
- E. Il doit être un avec le Seigneur et vivre dans une communion constante et intime avec le Seigneur—1 Co 6.17 ; 1.9 ; 1 Jn 1.3.
- F. Il doit être sans subjectivité, n'agissant pas en fonction de ses propres sentiments—2 Co 3.5.
- G. Il doit être doux et gracieux dans ses interactions avec autrui—Lc 6.35 ; cf. Rm 5.15-16 ; 1 Co 2.12.
- H. Il doit être en résurrection, vivant dans la vie de résurrection de Christ—2 Co 1.9 ; 4.14.
- I. Il doit prendre une place humble devant Dieu—Nb 14.5 ; 16.3-4, 22, 45 ; Mt 11.29 ; Rm 12.16 ; Lc 14.7-11 ; 1 P 5.5-6.
- J. Il doit être capable de supporter les offenses—Ex 16.7 ; Nb 14.2, 5, 9, 27 ; Mt 6.14-15 ; 1 Co 4.6-13.
- K. Il doit avoir conscience de son incapacité et de son inaptitude—Ex 3.11 ; 4.6-7, 10 ; 2 Co 3.5 ; 1 Co 15.10.
- L. Il doit être quelqu'un qui représente Dieu correctement—Nb 20.2-13 ; 2 Co 5.18, 20 ; Ep 6.20.

V. La prière la plus importante et la plus spirituelle qui soit est la prière d'autorité—Mt 18.18 ; Mc 11.20-24 :

- A. La prière d'autorité est un ordre donné sur un fondement d'autorité—Es 45.11 ; Mc 11.20-24 :
 1. La prière d'autorité est une prière autoritaire—Es 45.11.
 2. Si nous désirons faire des prières qui ont du poids et de la valeur devant Dieu, nous avons besoin d'être capables de donner des ordres autoritaires devant Dieu—Mc 11.23.
- B. La prière d'autorité revêt deux aspects : lier et délier—Mt 18.18 :

1. Les prières ordinaires demandent à Dieu qu'Il lie et délie.
 2. Les prières empreintes d'autorité sont celles qui lient et délient par l'exercice de l'autorité.
- C. Prier avec autorité, c'est prier la prière dans Marc 11.20-24, c'est-à-dire une prière dirigée non pas vers Dieu mais vers « cette montagne »—v. 23 :
1. Une prière accompagnée d'autorité ne demande pas à Dieu qu'il fasse quelque chose, mais elle active l'autorité de Dieu et l'applique afin de résoudre et de retirer les problèmes et choses qui devraient être ôtés—v. 23.
 2. Une prière accompagnée d'autorité ne demande pas directement à Dieu. Plutôt, elle règle les problèmes en appliquant directement l'autorité de Dieu—Ex 14.15-27.
 3. L'œuvre la plus importante des vainqueurs est celle d'amener sur terre l'autorité du trône. Si nous voulons être victorieux, nous devons apprendre à prier avec autorité et à parler à la montagne—Ap 11.15; 12.10.
- D. Lorsque l'église prie avec autorité, elle domine le séjour des morts—Mt 16.18 :
1. L'église a l'autorité de dominer sur chaque élément satanique.
 2. L'église devrait assujettir toutes les activités des esprits du mal au moyen des prières et devrait exercer la domination par la prière—Lc 10.17-19 ; Mt 18.18.
- E. Si vous désirez prier la prière d'autorité, nous devons tout d'abord nous-mêmes nous soumettre à l'autorité. Si nous ne nous soumettons pas à l'autorité de Dieu en honorant Sa position, et ne nous soumettons pas à Son autorité dans notre vie quotidienne et dans tous les domaines pratiques, nous ne pourrons pas prier avec autorité—Es 45.11 ; 1 P 5.6 ; Ap 22.1.
- F. La prière d'autorité prend le ciel comme point de départ et la terre comme destination—Ct 4.8 ; 6.10 ; Ep 1.22-23 ; 2.6 ; 6.18 :
1. Une prière empreinte d'autorité est priée à partir des cieux et vers la terre. Elle commence sur une position céleste puis descend du ciel vers la terre—2.6.
 2. Prier vers le bas, c'est prendre la position que Christ nous a donnée dans les lieux célestes, donner des ordres autoritaires à Satan et rejeter toutes ses œuvres, et c'est proclamer avec autorité que tous les ordres de Dieu soient accomplis—Mt 6.9-10.
- G. La position à partir de laquelle prier est l'ascension, et l'autorité de la prière est aussi l'ascension ; toutes les prières faites en ascension sont des prières d'autorité—Ep 2.6 ; 1.22-23 :
1. La prière d'autorité est la prière de quelqu'un qui est capable de donner des ordres en se tenant dans la position d'ascension—Es 45.11.
 2. Si nous sommes en position d'ascension, notre prière sera la même chose que le gouvernement de Dieu. Elle sera l'exécution de Ses ordres—Ap 8.3-5.
- H. Lorsque nous parvenons au point où nous occupons la position céleste et avons l'autorité céleste, et que nous sommes alors capables de formuler des prières autoritaires, nous sommes sur le trône, régnant avec le Seigneur—Ep 2.5-6 ; Ap 3.21 ; cf. Ez 1.26 :
1. À ce moment-là, notre prière est non seulement une prière autoritaire mais aussi une prière régnante, et notre prière devient le gouvernement de Dieu, l'exécution de la domination de Dieu—Rm 5.17, 21 ; Mt 18.18 ; Ap 8.3-5.
 2. Si nous sommes disposés à apprendre, nous arriverons à une étape où nous pourrons formuler de telles prières pour que s'accomplisse le dessein éternel de Dieu—Ep 1.10-11 ; 3.9-11.